

M. l'échevin BRODEUR, appuyé par M. l'échevin ROUX, *Propose*: Que soit nommée une Commission Spéciale chargée de faire une étude des arrangements qui pourraient être faits avec la Compagnie des Chars Urbains relativement aux nouvelles routes, à l'arrosage des rues, à l'enlèvement de la neige et au transport des marchandises ainsi qu'à l'encombrement des tramways, aux moyens de prévenir les accidents et autres questions se rattachant au service et aux obligations de la Compagnie, et que cette Commission soit composée de MM. les échevins Roux, Dandurand, Clément, Boyd, Tétreau, Carter, L. A. Lapointe, Brodeur et de MM. les Commissaires Lachapelle, Dupuis, Wanklyn et Ainey.

M. l'échevin Tétreau soulève un point d'ordre, alléguant que la dite proposition ne peut être soumise, attendu qu'elle ne constitue pas un amendement au rapport maintenant devant le Conseil.

Son Honneur le Maire décide que le dit point d'ordre est fondé et déclare la proposition hors d'ordre.

Et, un nouveau débat s'engageant,

La proposition principale étant mise aux voix, elle est adoptée, et il est

Résolu: En conséquence.

Et, un nouveau débat s'engageant,

M. l'échevin BRODEUR, appuyé par M. l'échevin ROUX, *Propose*: Que cette partie du dit rapport qui a été déposée sur le bureau soit renvoyée à une Commission Spéciale chargée d'étudier les arrangements à faire avec la Compagnie des Chars Urbains, aux nouvelles routes, à l'arrosage des rues, à l'enlèvement de la neige et au transport des marchandises, ainsi qu'à l'encombrement des tramways, aux moyens de prévenir les accidents et autres questions se rattachant au service et aux obligations de la Compagnie, et que cette Commission soit composée de MM. les échevins Roux, Dandurand, Clément, Boyd, Tétreau, Carter, L. A. Lapointe, Brodeur et MM. les Commissaires Lachapelle, Dupuis, Wanklyn et Ainey.

Et, un nouveau débat s'engageant,

La dite proposition est retirée.

Sur ce, M. l'échevin DANDURAND, appuyé par M. l'échevin PRUD'HOMME,

Propose: Que cette partie dudit rapport soit étudiée clause par clause.

M. l'échevin L. A. Lapointe soulève un point d'ordre alléguant que ladite proposition ne peut être prise en considération vu que cette partie du rapport qui est devant le Conseil a été déposée sur le bureau et qu'il faut procéder par voie de reconsidération.

Son Honneur le Maire décide que le dit point d'ordre est fondé et déclare ladite proposition hors d'ordre.

31.—Du Bureau des Commissaires, à l'effet de payer une somme de \$33,538.67 à MM. Hénault & Heffernan.

32.—Du Bureau des Commissaires, demandant un crédit de \$1,500 pour payer les salaires de deux nouveaux chefs divisionnaires.

33.—Du Bureau des Commissaires, demandant un crédit de \$2,000 pour payer le salaire de 6 commis surmunéraires dans le département du Revenu.

34.—Du Bureau des Commissaires, à l'effet d'accepter de M. Marcell la cession de certaines rues.

Délibération remise à la demande de M. l'échevin L. A. Lapointe.

35.—Du Bureau des Commissaires, pour accepter de la "Montreal Light, Heat & Power Co.", la cession de partie de la rue Hochelaga.

Délibération remise à la demande de M. l'échevin Garceau.

36.—De la Commission Spéciale de Législation, au sujet de la question de nouvelles routes de chars urbains.

Sur proposition de M. l'échevin L. A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin BOYD, il est

Résolu: Que le dit rapport soit déposé sur le bureau.

37.—De la Commission Spéciale des Réceptions, priant le Bureau des Commissaires de prendre en considération la question d'illuminer les Edifices Publics à l'occasion du Congrès Eucharistique.

Sur proposition de M. l'échevin DANDURAND, appuyé par M. l'échevin BOYD, il est

Résolu: Que la Règle 102 des Règles du Conseil soit suspendue afin de permettre la présentation dudit rapport qui n'a pu être déposé chez le Greffier de la Cité avant 10 heures a. m., et que ledit rapport soit adopté.

38.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un rapport du Bureau des Commissaires, à l'effet

arrangements to be made with the Montreal Street Ry Co. concerning new routes, the watering of streets, the removal of snow and the carrying of freight, as well as the crowding of the cars, the means to be adopted in order to prevent accidents and other questions relating to the street car service and the obligation of the Company; said Committee to be composed of Ald. Roux, Dandurand, Clément, Boyd, Tétreau, Carter, L. A. Lapointe, Brodeur, with the following Commissioners, viz: Messrs Lachapelle, Dupuis, Wanklyn and Ainey.

Ald Tétreau raised a point of order contending that said motion could not be put, inasmuch as the same did not constitute an amendment to the report before the Council.

His Worship the Mayor decided that said point of order was well taken and ruled said motion out of order.

And, a debate arising,

The vote being taken on the main motion, it was carried and

Resolved: Accordingly.

And, a debate arising,

Moved by Ald. BRODEUR, seconded by Ald. ROUX,

That that part of said report which was laid on the table be referred to a Special Committee entrusted with the consideration of the arrangements to be made with the Montreal Street Ry Co. concerning new routes, the watering of streets, the removal of snow and the carrying of freight, as well as the crowding of the cars, the means to be adopted in order to prevent accidents, and other questions relating to the street car service and the obligations of the Company; said Committee to be composed of Ald. Roux, Dandurand, Clément, Boyd, Tétreau, Carter, L. A. Lapointe, Brodeur, and the following Commissioners, viz: Messrs Lachapelle, Dupuis, Wanklyn and Ainey.

And, a further debate arising,

Said motion was withdrawn.

Ald. DANDURAND thereupon moved, seconded by Ald. PRUD'HOMME,

That that part of said report laid on the table be considered clause by clause.

Ald. L. A. Lapointe raised a point of order contending that said motion could not be considered inasmuch as that portion of the report before the Council had been laid on the table and that it was necessary to proceed by way of reconsideration.

His Worship the Mayor decided that said point of order was well taken and ruled said motion out of order.

31.—From Board of Commissioners, to pay a sum of \$33,538.67 to Messrs Hénault & Heffernan.

32.—From Board of Commissioners, for an appropriation of \$1,500 to pay salaries of two additional district chiefs.

33.—From Board of Commissioners, for an appropriation of \$2,000 to pay salaries of 6 extra clerks in the Revenue Department.

34.—From Board of Commissioners, to accept certain streets from Mr. Georges Marcell.

Consideration deferred, at the request of Ald. L. A. Lapointe.

35.—From Board of Commissioners, to accept from the Montreal Light, Heat and Power Co. the cession of part of Hochelaga Street.

Consideration deferred, at the request of Ald. Garceau.

36.—From Special Committee on Legislation, anent the question of new street railway routes.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. BOYD, it was

Resolved: That said report do lay on the table.

37.—From Special Committee on Receptions, requesting the Board of Commissioners to consider the question of illuminating the municipal buildings on the occasion of the Eucharistic Congress.

On motion of Ald. DANDURAND, seconded by Ald. BOYD, it was

Resolved: That Rule 102 of the Rules of Council be suspended in order to allow the presentation of said report which could not be deposited with the City Clerk before 10 a. m., and that said report be adopted.